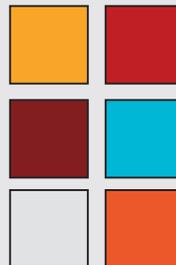


Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

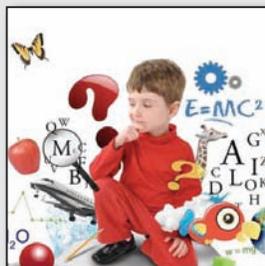


# MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RyTHMES SCOLAIRES DANS LE RESEAU

LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD

> Première synthèse après un an  
de fonctionnement

> Analyse de plus de soixante  
accueils périscolaires



LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE

Grand Sud

7, rue Paul Mesplé

31100 TOULOUSE



LE&C Grand Sud, partenaire éducatif de nombreuses collectivités des quatre régions du Grand Sud, accueille chaque jour plus de 23000 usagers sur ses structures, organise et gère plus de 220 dispositifs dont la moitié est constituée d'Accueils de Loisirs Associés à l'École.

Conscients de la responsabilité que nous confère notre mission d'opérateur de service public auprès d'un éventail aussi large de publics et de collectivités, nous avons suivi avec beaucoup d'attention la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et tout particulièrement son volet lié à la réforme des rythmes scolaires.

Mobilisés dès l'origine sur la question, nous avons ainsi pu accompagner plus de 60 collectivités partenaires à la mise en oeuvre de cette réforme dès septembre 2013.

Cette réforme a suscité beaucoup de débats et d'échanges au sein de notre mouvement mobilisant fortement notre Conseil d'Administration, nos services et bien-sûr nos équipes de terrain. Fidèle aux valeurs qui ont toujours guidé notre mouvement, l'orientation fixée à notre réseau dans son ensemble sur ce dispositif peut se résumer en deux mots : engagement et lucidité.

Engagement, parce que tout dispositif susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'offrir de nouveaux leviers à l'amélioration de la qualité de l'accueil et assurer une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant justifie notre investissement plein et entier.

Lucidité, parce que comme pour tout dispositif de cette nature, une approche dogmatique et donc subjective pourrait conduire à passer à côté d'effets imprévus sur le terrain, en inadéquation, voire en contradiction avec les objectifs poursuivis. Identifier ces écueils constitue le préalable indispensable pour les corriger.

C'est donc à une synthèse la plus objective possible que nous nous sommes livrés après un an de recul sur le dispositif, avec l'ensemble de nos équipes concernées.

Ce document a été élaboré à partir :

- du dépouillement d'un questionnaire transmis à chacun des directeurs d'ACCEM,
- de l'extraction de données et d'indicateurs de notre logiciel « LE&C Gestion »,
- d'un état des lieux réalisé à travers deux bilans intermédiaires avec toutes les équipes (service animation - équipes de direction) et à laquelle a été associée la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) de la Haute-Garonne.

Ce document, nécessairement d'étape, n'a d'autre objectif que de repérer les leviers qui facilitent la concertation, susciter le partage d'expérience, éclairer la réflexion de nos partenaires et de nos équipes qui sont déjà engagés ou qui vont s'engager sur ce dispositif avec des éléments tangibles, en vue d'une mise en oeuvre réussie qui place l'intérêt de l'enfant au dessus de tout.

# Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, un réseau au service des collectivités et des usagers

---

## SOMMAIRE

### **La réforme dans notre réseau**

- Le cadre général
- Un cadre fixé par la collectivité
- Analyse des fréquentations
- Evolution des fréquentations
- Locaux et équipements
- Les équipes d'encadrement

### **Eléments d'analyse**

- Le partenariat avec la collectivité
- Le partenariat avec les enseignants
- Le partenariat avec le tissu associatif
- La partenariat avec les familles
- Le partage des compétences et des savoirs
- L'accompagnement des responsables par le réseau
- La cohérence éducative

### **Conclusion**

# LA RÉFORME DANS NOTRE RÉSEAU

## Le cadre général

### Les principes fixés par le cadre réglementaire national

Les activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire dégage de nouvelles plages horaires d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires dévolues aux activités périscolaires.

En proposant une démarche de concertation locale, la place des acteurs éducatifs autour de l'école est mise en valeur. L'intérêt de l'enfant, sa réussite scolaire et son épanouissement au cours de sa scolarité sont au cœur des réflexions et du projet. La capacité du tissu associatif et des encadrants périscolaires à proposer des activités en complémentarité avec les apprentissages scolaires prend du sens et s'organise de manière cohérente autour de l'enfant et sa famille.

### Travail avec la collectivité, accompagnement à la mise en œuvre par Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

La quasi-totalité des collectivités avec lesquelles nous travaillons au travers des services enfance nous a sollicités pour mener une réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des temps scolaires.

Les agents de développement territoriaux, les coordinateurs locaux et les directeurs de LE&C Grand Sud ont soutenu les élus dans leur démarche par une aide à l'élaboration des objectifs, la réalisation de projections financières, un accompagnement à la concertation, une veille juridique et administrative...

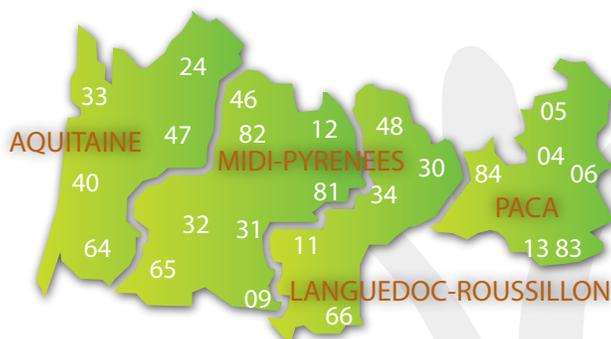
21 collectivités (communes ou intercommunalités) ont fait le choix d'appliquer la réforme dès septembre 2013, soit plus de 60 communes.

Pour l'analyse qui suit, nous avons pris pour unité les communes qui ont au moins une école implantée sur leur territoire, soit 39 communes.

Pour exemple :

- Une intercommunalité de 3 communes avec 2 écoles sur deux communes différentes est comptée pour 2 structures.
- Une commune avec 4 écoles est comptée pour 1 structure.

Ce choix permet de mesurer un volume d'activité, tout en ayant une représentativité des volontés éducatives portées par les élus locaux.

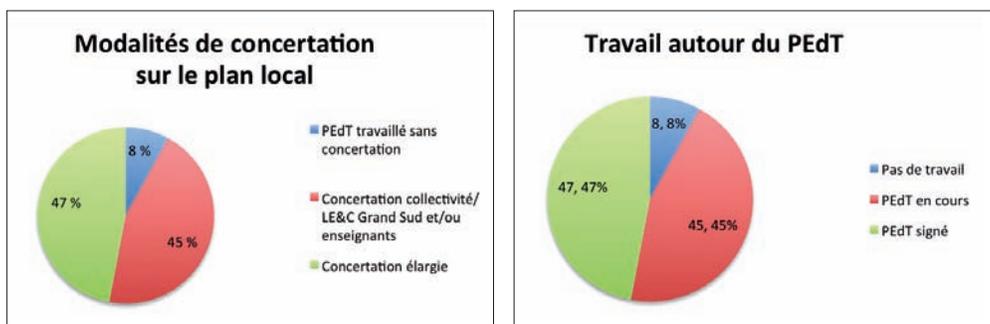


Ariège	13
Bouches du Rhône	1
Gard	1
Haute Garonne	21
Tarn	1
Tarn & Garonne	2

# LA RÉFORME DANS NOTRE RÉSEAU

## 1-1 Un cadre fixé par la collectivité

B Le travail sur un projet éducatif de territoire et Les modes de concertation



Au cours du premier semestre 2013, les collectivités ayant fait le choix d'appliquer la réforme dès la rentrée scolaire 2013, ont proposé des temps d'échanges et nous avons été sollicités dès la genèse du projet par plus de 90% des communes.

La majorité des collectivités ont fait le choix d'engager un processus de concertation élargie autour de l'élaboration d'un PEdT.

Dans le questionnaire, des observations ont été formulées par les directeurs sur le cadre proposé par la collectivité. **Le tableau ci-dessous rend compte de la récurrence des propos cités en les regroupant par famille (= mots clés), ainsi que des étapes préalables à la modification des temps scolaires.**

MOTS CLES / PEDT ET CONCERTATION	
Temps de Coordination spécifique	16
Reprise / Continuité du PEL	13
Comité de pilotage	5
Réunion de concertation	4
Diagnostic	2
Evaluation	1
Accompagnement des élus	1

## C Les objectifs définis ou perçus

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires, au-delà de la modification des heures de classe, a nécessité la définition d'objectifs de politique éducative par les élus (développement des pratiques existantes, accessibilité, etc...).

MOTS CLES / OBJECTIFS	
Accessibilité pour tous	23
Diversification des contenus	18
Réussite scolaire	13
Partenariat école	12
Complémentarité	11
Partenariat associatif	6
Harmonisation sur le territoire	5
Soutien à la parentalité	1
Valorisation du travail éducatif	1

Sa mise en œuvre résulte ainsi de la volonté éducative sur le territoire, à l'issue d'un travail de concertation dont la finalité est l'épanouissement de l'enfant.

**Ainsi, toutes les collectivités qui ont pour objectif «l'accessibilité pour tous» ont choisi la gratuité du temps périscolaire supplémentaire.**

**Sur les 6 communes qui souhaitent développer le travail partenarial avec les associations, 5 ont eu une démarche de concertation élargie.**

Les objectifs fixés, la méthodologie du travail mené sur le territoire et le contenu des ateliers proposés sur les temps périscolaires sont globalement cohérents et les réajustements au cours du premier trimestre de fonctionnement abondent dans le sens du projet.

# LA RÉFORME DANS NOTRE RÉSEAU

## 1-2 Analyse des fréquentations

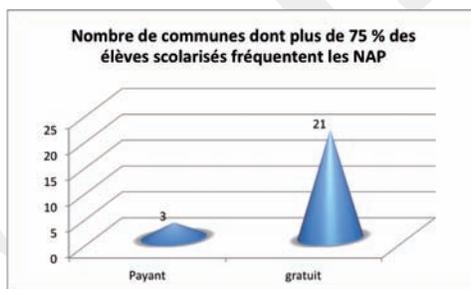
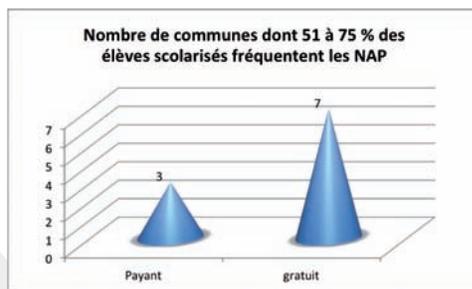
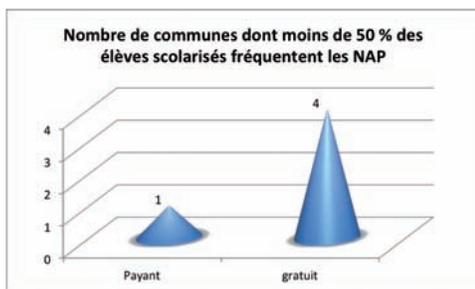
Sur les 39 communes concernées à ce jour, le nombre d'enfants scolarisés est de 6 820 enfants.

Nous touchons, lors de ces nouveaux temps périscolaires, 4 240 enfants, soit 62,17 % des élèves.

Plusieurs critères sont souvent interrogés pour mesurer leur impact sur l'accueil des enfants : la gratuité, l'organisation des horaires scolaires, le moment de la journée concernée par la mise en place d'ateliers, etc...

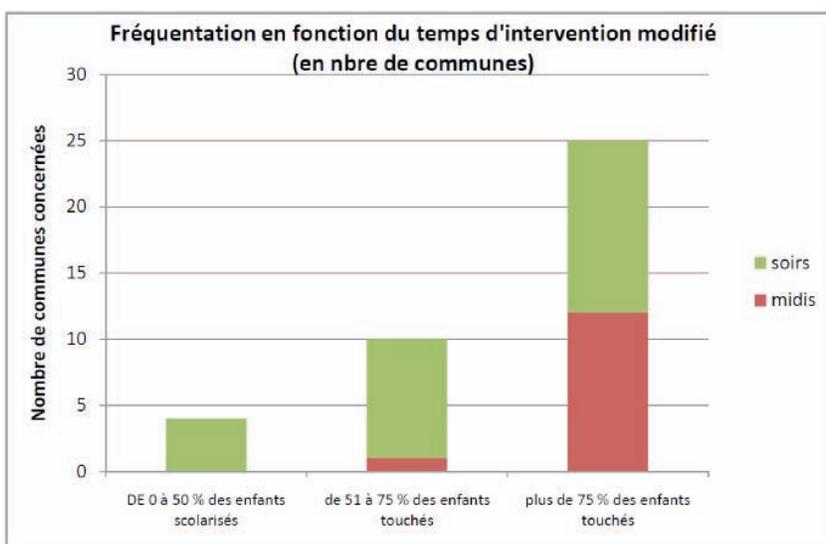
### A Impact de la politique tarifaire

Les trois graphiques suivants précisent l'impact du choix tarifaire (gratuit ou payant) sur la fréquentation des nouveaux temps périscolaires.



Nous pouvons constater que seulement 7 collectivités ont fait le choix pour cette première année de facturer ce nouveau temps périscolaire. Sur ces 7 communes, la facturation de ce temps est majoritairement (pour 5 communes) lié à une évolution très limitée des horaires scolaires car ceux-ci étaient déjà organisés sur 4 jours 1/2 (avec des mercredis libérés). Le tarif est alors généralement calqué sur celui des l'ALAE.

## Impact du moment de la journée identifié pour l'organisation d'ateliers



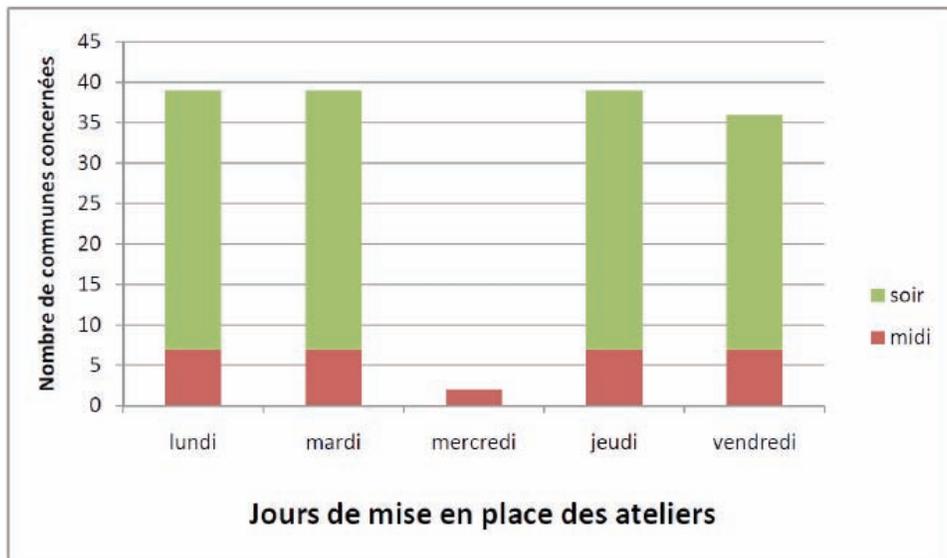
Lorsque les ateliers sont proposés le midi, la fréquentation est sensiblement équivalente à celle de la restauration. Les communes ont permis aux enfants externes d'intégrer les ateliers uniquement sur ce temps méridien.

Le taux de fréquentation sur les ateliers proposés le soir est très variable. Il dépend de l'organisation des transports scolaires. Il est également en corrélation avec les habitudes des familles sur le mode de garde adopté et les heures auxquelles elles peuvent venir chercher leur enfant.

# LA RÉFORME DANS NOTRE RÉSEAU

## 1-2 Analyse des fréquentations

### Organisation de la journée & mise en place d'ateliers



Les plages horaires identifiées pour les ateliers sont très diversifiées et concernent dans la majorité des cas les temps du soir (25).

Des horaires différents ont été parfois déterminés en fonction des jours de la semaine ou des écoles (maternelles/élémentaires). La lecture des « 3h de NAP » a conduit à des disparités dans la mise en œuvre : 4 X 3/4 d'heure, 3 X 1 heure, ou 4 X 1 heure.

**Dans une grande proportion, les ateliers organisés les midis sont proposés en alternance (2 jours/semaine).**

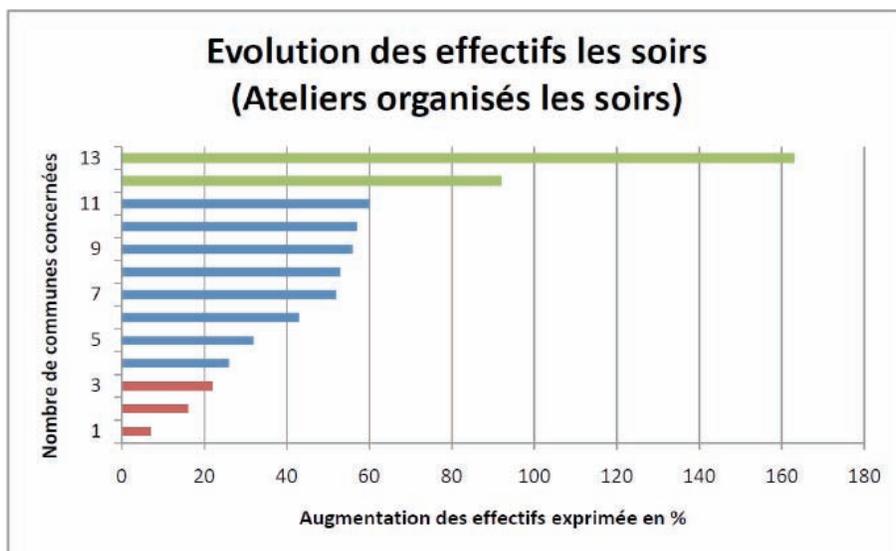
## 1-3 Evolution des fréquentations

L'évolution a été évaluée par un comparatif entre les effectifs moyens accueillis sur chacun des temps d'accueil sur deux périodes : septembre-décembre 2012 et septembre-décembre 2013.

L'évolution des effectifs le soir a été calculée en prenant en compte celle du nombre d'enfants scolarisés (projection du nombre d'enfants sur chaque temps et comparatif avec la réalité de cette rentrée scolaire).

Lorsque les ateliers sont organisés le midi, l'évolution des effectifs est en lien direct avec le nombre d'enfants scolarisés. Très peu de variations sont constatées.

La variation en pourcentage du nombre d'enfants accueillis le soir sur 13 communes, suite à la mise en place de la réforme, est représentée sur le graphique suivant :



L'évolution des effectifs le soir correspond majoritairement à 40 à 60% d'augmentation.

- Lorsque le nombre d'enfants accueillis habituellement était déjà très important (entre 65% et 82% des enfants scolarisés), on constate une faible augmentation des effectifs (cas 1 et 2).
- Inversement, lorsque le nombre d'enfants accueillis les soirs auparavant était relativement faible (20 à 30%), on constate une importante augmentation des effectifs (cas 12 et 13).

# LA RÉFORME DANS NOTRE RÉSEAU

## 1-4 locaux et équipements

Dans la majorité des cas, les locaux scolaires déjà occupés dans le cadre des ALAE sont utilisés pour les activités « NAP », ainsi que les espaces des centres de loisirs.

De nombreuses collectivités ont élargi la mise à disposition des locaux : salles municipales, complexe sportif, maison des associations, etc.

Les locaux restent une problématique très sensible :

- Les collectivités n'ont pas toujours d'espaces disponibles,
- La mutualisation avec les équipes enseignantes n'est pas toujours possible,
- L'éloignement des infrastructures ne permet pas d'envisager le déplacement des enfants sur des temps très courts.

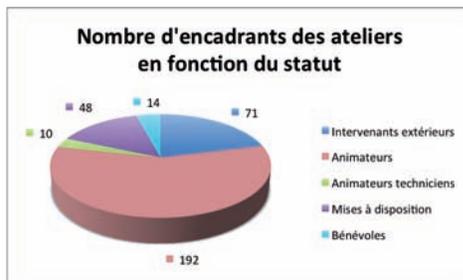


## 1-5 Les équipes d'encadrement

Les personnes mobilisées pour encadrer les nouvelles activités périscolaires sous forme d'ateliers sont principalement les animateurs déjà en place dans les ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'École). En effet, ils représentent 57% des encadrants.

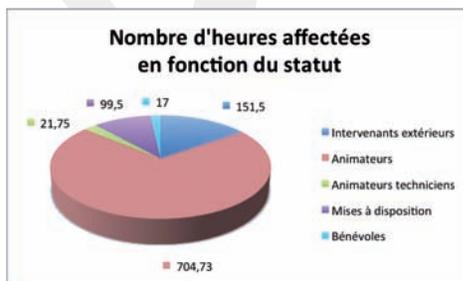
A contrario, les personnels municipaux mis à disposition dans le cadre des ALAE ont été proportionnellement moins sollicités pour animer ces temps spécifiques. Deux arguments ont été avancés pour expliquer ce choix :

- L'aménagement et l'évolution des plannings difficiles pour ces personnels souvent sollicités sur différentes missions.
- Le manque de formation sur des techniques d'animation (des actions de formation sont engagées sur certains dispositifs pour développer les compétences des personnels territoriaux).



Les associations locales et les différentes ressources du territoire ont été sollicitées. En fonction de leur situation personnelle, les statuts de ces intervenants ont pris différentes formes : prestations d'intervention, animateurs techniciens (spécificité de la Convention Collective de l'Animation) ou bénévolat. La proportion de ces intervenants semble évoluer avec des liens qui se tissent au cours de l'année scolaire et des réunions de concertation qui rendent plus lisibles les actions.

Pour les salariés, le nombre d'heures affecté aux NAP est en moyenne de 3 h 30, soit supérieur au temps de 3 h prévu par la directive. Cela s'explique par le fait que le temps de travail des animateurs qui travaillaient auparavant le mercredi matin en ALSH (soit sur 3 h 30) a été réaffecté aux NAP. Pour les animateurs qui n'étaient présents que le midi, nous avons augmenté le temps de travail afin de proposer des séances NAP d'1 h par jour.



En ce qui concerne les intervenants non salariés (bénévoles, mises à disposition, intervenants extérieurs...), la moyenne d'intervention est de 2 h hebdomadaires environ.

# ANALYSE DES DIFFÉRENTES APPLICATIONS

## 2-1 le partenariat avec la collectivité

### > Les points positifs :

- Le renforcement de la collaboration, de la coopération, de la communication, des discussions et échanges entre les collectivités et LE&C Grand Sud,
- Le repérage plus marqué du professionnalisme des équipes LE&C et davantage de transparence dans le travail,
- L'implication des élus et des services dans la mise en place de la réforme en termes d'appui, de soutien et de réactivité,
- L'engagement des collectivités sur les aspects matériels et financiers (mise à disposition de locaux, attribution d'un budget spécifique alloué aux activités, mise à disposition de personnel supplémentaire),
- Des actions élargies avec une plus-value apportée par l'organisation de formations, conférences, organisation de transports, de pédibus...

### > Les points à améliorer :

- Favoriser une meilleure compréhension du projet PEDT dans sa globalité,
- Travailler la continuité éducative,
- Dans certains cas, améliorer la concertation et le lien avec la collectivité,
- Aménager des temps de rencontre avec la collectivité en tenant compte de la disponibilité des acteurs,
- Développer la communication, la transmission des contenus.

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C grand Sud

Dans le prolongement de notre collaboration avec les collectivités, nous favorisons les temps d'échange et les instances de travail. Nous prenons part aux différentes rencontres de concertation.

- Proposer un appui technique et partager notre expertise pour faciliter la prise de décision et la définition d'orientations éducatives
- Rendre compte de l'activité gérée par Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud avec une analyse qualitative et quantitative du projet éducatif.
- Développer et institutionnaliser, aux côtés des élus, les instances de concertation avec l'ensemble des partenaires.

## 2-2 Le partenariat avec les enseignants

### > Les points positifs :

- L'amélioration de la concertation et la coopération entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation au cours de réunions formalisées (hebdomadaires, mensuelles),
- L'instauration d'échanges plus informels, de "bonnes relations", de "discussions", de "dialogues positifs" favorisant un travail en commun,
- La recherche de complémentarité et de cohérence avec des initiatives diverses : partage des contenus NAP-APC, utilisation des outils et contenus NAP en classe, partage de l'état des lieux sur les besoins de l'enfant, passage de relais plus fluide, etc...
- L'intervention et le soutien à la démarche de coéducation par l'Education Nationale, la DDCS et la CAF (représentés régulièrement en réunion – Comité de Pilotage, rencontre de concertations).

### > Les points à améliorer :

- Dépasser les réelles difficultés de communication rencontrées sur certaines structures (< à 5),
- Mettre en place des temps de travail en commun, qui ne reposent parfois que sur les bonnes volontés individuelles,
- Renforcer la cohérence éducative, mener une réflexion commune sur des axes pédagogiques, partager les objectifs,
- Travailler sur l'ambition commune d'articulation des différents temps autour de l'enfant.

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C grand Sud

Quel que soit le mode d'intervention sur les temps périscolaires (accueil périscolaire déclaré sur tous les temps de la journée ou uniquement ateliers de découverte) notre action est complémentaire de celle de l'école.

- Connaître et comprendre les attendus scolaires par cycle pour être en cohérence avec le développement de l'enfant et ses compétences.
- Faciliter la communication entre les équipes enseignantes et périscolaires : temps de travail identifiés pour les responsables, repérage de référents dans les équipes.
- Présenter aux enseignants les projets d'animation et être attentifs à l'articulation avec les contenus scolaires.
- Mettre en place les outils communs nécessaires au bon déroulement des transferts de responsabilité au cours de la journée.

# ANALYSE DES DIFFÉRENTES APPLICATIONS

## 2-3 Le partenariat avec le tissu associatif

### > Les points positifs :

- L'implication et la participation des associations locales permet une meilleure connaissance des associations locales (implantées sur la commune). Les intervenants sont pour la grande majorité issus de la commune ou de l'intercommunalité,
- La diversification de l'offre et des contenus d'ateliers avec une ouverture sportive et culturelle plus riche,
- Le partage des compétences, la formation des équipes, la valorisation de l'ensemble des encadrants.

### > Les points à améliorer :

- Elargir le périmètre de repérage du tissu associatif sur les collectivités qui en manquent,
- Impulser le partenariat avec le milieu associatif dès le début de la démarche,
- Communiquer, expliquer la réforme et ses enjeux, travailler en commun sur des contenus adaptés autour d'objectifs partagés,
- Le choix des horaires des NAP est parfois incompatible avec l'intervention des associations (les midis par exemple),
- Développer le partage des compétences et la cohérence dans une équipe malgré la diversité des statuts des encadrants.

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C grand Sud

L'école est un lieu fédérateur où de nombreux acteurs éducatifs interviennent. La communauté éducative dans et autour de l'école se mobilise progressivement pour coordonner les actions, créer des passerelles et rendre lisible l'offre socio-éducative, culturelle et sportive sur un territoire-

- Faire un état des lieux des ressources et compétences sur le territoire.
- Construire des actions en partenariat avec les associations locales.
- Faciliter les interventions dans les temps périscolaires.
- Développer les passerelles entre les différentes activités extrascolaires pour contribuer à l'accessibilité pour tous aux loisirs.
- Valoriser des temps de rencontre et de partage de compétences.

## 2-4 Le partenariat avec les familles

### > Les points positifs :

- L'organisation de réunions de concertation, d'information, d'explication, de régulation...
- La communication et l'affichage d'informations répond à une forte demande des parents sur les contenus des ateliers, sur la connaissance en amont de la « programmation »,
- La reconnaissance et la valorisation du service qui offre une meilleure lisibilité,
- Dans certaines structures, la participation des parents qui proposent des ateliers ou participent au choix de leurs contenus.

### > Les points à améliorer :

- La communication sur les actions, mais surtout autour du projet sur le fond (objectifs, intérêt pour l'enfant, vision globale des temps périscolaires),
- Impliquer les parents dans les ateliers.

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C Grand Sud

Accueillir un enfant en accueil de loisirs nécessite la prise en compte de son environnement et des contraintes familiales. Le lien avec les familles permet à l'enfant de s'épanouir sereinement dans un cadre partagé, sécurisant et cohérent avec son quotidien en dehors de l'école.

- Développer les espaces de rencontres et de partage avec les familles
- Renforcer les transmissions de début et de fin de journée lors de l'accueil des parents.
- Former et sensibiliser tous les acteurs à la déconstruction des représentations pour mieux communiquer et co-construire les projets.
- S'attacher à une prise en charge individualisée dans une organisation collective.

# ANALYSE DES DIFFÉRENTES APPLICATIONS

## 2-5 Le partage des compétences et des savoirs

### > Les points positifs :

- Les équipes de terrain s'impliquent, s'investissent beaucoup dans la mise en place des NAP favorisant ainsi une nouvelle dynamique d'équipe,
- Le travail autour du projet pédagogique, la réflexion sur les projets d'animation sont réinterrogés,
- La formation des animateurs, l'acquisition et le développement de nouvelles compétences grâce à la formation interne au sein des équipes (échange de compétences, binômes), la formation continue, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP),
- Une meilleure reconnaissance et valorisation du métier de l'animateur.

### > Les points à améliorer :

- Mettre l'accent, sur certaines structures, sur les échanges au sein de l'équipe,
- Diversifier et accroître les temps de formation, les échanges de savoir-faire et l'analyse de pratiques,
- Rechercher des solutions au manque de temps souvent identifié pour la préparation, l'accompagnement, le suivi des ateliers et les temps de travail précités.

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C Grand Sud

Les équipes encadrantes sont pluridisciplinaires et les statuts sont diversifiés : animateurs salariés, animateurs techniciens, intervenants associatifs. Cette mixité des parcours et des compétences est un atout pour les structures et la qualité du projet. L'échange des pratiques et la connaissance des ressources locales aide à la dynamique de l'équipe et à sa capacité à innover et développer de nouveaux projets.

- Faciliter l'échange et le partage des compétences : réunions, formation continue, ateliers de travail au sein du réseau.
- Valoriser les compétences de chaque encadrant.

## 2-6 l'accompagnement des responsables par le réseau

### > Les points positifs :

- Sur certains dispositifs, la création d'un temps spécifique de coordination a favorisé l'accompagnement et le soutien sur les questions administratives, les rencontres partenariales, la mise en œuvre de la réforme,
- L'élaboration et la diffusion de documents et d'outils pour la compréhension de la réforme,
- La mise en place d'actions de formations pour certains responsables, coordinateurs,
- L'organisation de réunions pour les coordinateurs avec la D.D.C.S, le travail avec le service animation de LE&C Grand Sud et les services, la réflexion élargie et partagée sur certains territoires, l'échange des pratiques.

### > Les points à améliorer :

- Accentuer notre présence sur les réunions partenariales locales préparatoires,
- Accorder le temps de préparation et d'échanges nécessaire avant la mise en place de la réforme.



# ANALYSE DES DIFFÉRENTES APPLICATIONS

## 2-7 La cohérence éducative : articulation entre Les différents temps périscolaires

### Deux types de fonctionnements :

- Distinction NAP/ALAE : ateliers organisés de manière spécifiques et en « parallèle » de l'ALAE
- Inclusion NAP dans le projet ALAE : développement de l'offre et du partenariat au sein de la structure

Dans les deux fonctionnements adoptés et pour la grande majorité des structures, les temps d'ateliers spécifiques ont été clairement identifiés auprès des partenaires et des familles pour développer une adhésion au projet sur une période de 6 à 12 semaines.

#### > Les points positifs :

- L'adaptation du projet pédagogique et une nouvelle impulsion sur les projets d'animation qui mettent l'accent sur la découverte de nouvelles activités.

#### > Les points négatifs :

- La difficulté à trouver l'équilibre dans les contenus ALAE et NAP : cohérence éducative sur les différents temps d'animation,
- Le questionnement sur le choix de l'enfant, les modes d'inscriptions, la place de l'activité "dirigée" (tout particulièrement sur les temps de midi).

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C Grand Sud

L'ensemble des activités menées dans les accueils périscolaires (organisation des repas, ateliers, projet d'animation...) poursuit les mêmes objectifs déterminés dans le projet pédagogique. L'organisation de chaque temps d'accueil s'adapte aux besoins des enfants. La diversification des méthodes pédagogiques et le fonctionnement proposé permet à chaque enfant de trouver un espace en adéquation avec ses besoins.

- Être attentif à l'articulation de l'ensemble des temps scolaires et périscolaires sur une journée.
- Développer des compétences de l'enfant dans le prolongement des apprentissages scolaires.
- Renforcer la lisibilité et la compréhension pour les familles et les partenaires des actions et du rôle des ALAE dans la vie quotidienne des enfants.

## 2-8 La Cohérence éducative : besoins et perceptions de l'enfant

### > Les points positifs :

- La participation des enfants qui expriment globalement un sentiment de satisfaction, font preuve d'une participation active et sont en demande de nouvelles activités,
- L'adhésion et le choix de l'atelier par l'enfant,
- Sur certains temps, la plus-value d'ateliers spécifiques autour de la relaxation, favorisant des temps reposants, calmes.



### > Les points à améliorer :

- Se recentrer sur les besoins de l'enfant. Prioriser le respect de son rythme,
- Pour les enfants de maternelle, mieux prendre en compte leurs besoins : revoir la notion de cycle sur 6 semaines, travailler par pôles de compétence, proposer des ateliers quotidiens et permettre aux enfants de se positionner librement,
- Diversifier les propositions pour mieux répondre à la diversité des enfants,
- Revoir les horaires parfois inadaptés (séquences courtes, sieste mal prise en compte, excitation),
- Favoriser la découverte tout en veillant au choix et à l'accès pour tous à l'ensemble des ateliers proposés,
- Concilier le choix de l'enfant avec des besoins repérés par la communauté éducative. Il s'agit de permettre à l'enfant de pratiquer des activités éloignées de ses pratiques habituelles. Ex : encourager un enfant sportif à fréquenter un atelier d'expression orale.

## Préconisations et engagements éducatifs de LE&C Grand Sud

- Associer systématiquement les enfants à l'évaluation : grilles d'observation, évaluation croisée avec les partenaires.
- Prendre en compte le choix de l'enfant et être attentif à toujours laisser une place à l'installation d'espaces de jeux libres.
- Prendre systématiquement en compte les spécificités du public maternel et rechercher des personnels ayant des qualifications petite enfance pour construire l'équipe.
- S'attacher au fonctionnement quotidien en respectant les besoins de repos, de collation.
- Assouplir l'organisation des ateliers : nombre de séances par cycle, temps de séquence.

# CONCLUSION

## Apprendre en se divertissant et se divertir en apprenant

Les informations issues de cette synthèse nous permettent d'identifier des forces et les faiblesses des types d'organisation que nous avons déjà mis en place.

Après avoir échangé sur nos expériences et capitalisé nos connaissances, il s'agit de les transmettre aux équipes qui accomplissent le même parcours aux côtés des collectivités partenaires, en accompagnement parfois de nouveaux élus locaux.

Les points positifs, les points de vigilance et les axes de progrès soulevés devraient permettre d'anticiper certaines difficultés et de mettre en oeuvre les meilleures conditions d'application de la réforme.

Une journée scolaire pensée de manière globale doit permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux savoirs tout en se distrayant, et de mettre en pratique ses apprentissages à travers des activités concrètes. (éducation à la citoyenneté, développement durable, activités sportives, culturelles...).

Notre ambition est résolument de renforcer les complémentarités, les synergies et les interactions de tous les acteurs pour améliorer la cohérence entre ce que l'enfant apprend en classe, et ce qu'il fait en dehors du temps scolaire.

Pour cela, l'information de tous les acteurs, l'implication et l'investissement de tous, la réflexion partenariale engagée, les moyens et le temps de travail affectés, la reconnaissance du travail des équipes, sont autant de facteurs indispensables à la réussite de la mise en place de réforme.

L'enjeu est de faire en sorte que professionnels de l'Education nationale et de l'animation travaillent ensemble pour donner aux enfants l'opportunité d'apprendre en se divertissant et de se divertir en apprenant.

# LEXIQUE

**ALAE : Accueils de Loisirs Associé à l'Ecole**

**ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

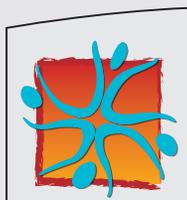
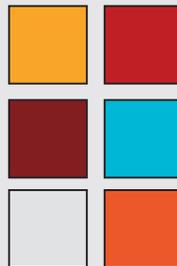
**APC : Activités Pédagogiques Complémentaires**

**CAF : Caisse d'Allocations Familiales**

**DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

**NAP : Nouvelles Activités Périscolaires (nouvelle appellation des TAP)**

**PEdT : Projet Educatif de Territoire**



**Loisirs Education & Citoyenneté**

*Grand Sud*

7, rue Paul Mesplé  
31100 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 87 43 43 - Fax : 05 62 87 43 44  
contact@loisireduc.org - www.loisireduc.org

*Imprimé sur papier PEFC*

